

Inscription au RUC (Registre Unique des Contribuables)

I. Inscription au RUC (Registre Unique des Contribuables)

Documents Requis :

- Photocopie de la carte d'identité (valide).
- Photocopie du titre de propriété ou contrat de location (pour les biens immobiliers).
- Formulaire N°400 (personnes physiques) ou N°401 (personnes morales).
- Formulaire N°416 (croquis de localisation).

Conditions Spécifiques :

- Femmes mariées/divorcées/veuves : Joindre un certificat de naissance, livret de famille ou acte de mariage.
- Sociétés Commerciales (S.A., S.R.L.) :
 - Copie certifiée de l'acte de constitution inscrit au Registre Public du Commerce.
 - Autorisation de fonctionnement pour les coopératives (délivrée par l'INCOOP).

II. Mise à Jour des Informations

Obligations :

- Toute modification (adresse, capital, activité, etc.) doit être déclarée sous 30 jours.

Documents à Fournir :

- Formulaire N°402 (personnes physiques) ou N°403 (personnes morales).
- Formulaire N°426 (pour mises à jour complexes).
- Preuve de la modification (ex. : acte notarié pour un achat/vente).

Types de Modifications :

1. Augmentation de capital : Copie certifiée de l'acte d'augmentation.
2. Changement d'activité économique : Description détaillée de la nouvelle activité.
3. Ouverture d'une succursale : Croquis de localisation + contrat de bail.
4. Suspension temporaire : Justificatif de la raison (ex. : maintenance).

III. Annulation du RUC

1. Sociétés Commerciales / Entreprises Individuelles :

- Formulaire de communication.
- Dernière déclaration fiscale + états financiers.
- Acte de dissolution (enregistré au Registre du Commerce).
- Photocopie de la carte d'identité du représentant légal.

2. Régime Fiscal Simplifié (Tributo Único) :

- Dernière déclaration du Tributo Único.
- Photocopie de la carte d'identité.

3. Conditions Communes à Tous :

- Restitution de la Carte Fiscale (ou déclaration de perte).
- Certificat de Conformité Fiscale (valable 30 jours).
- Remise des documents fiscaux inutilisés (factures, reçus).

IV. Conditions pour les Étrangers

- Photocopie du passeport ou carte d'identité du pays d'origine.
- Permis de séjour valide (ou demande de renouvellement si expiré).
- Certificat de résidence (original).

V. Demandes Spéciales

Relevé Fiscal :

- Formulaire N°531.
- Photocopie de la carte d'identité (particuliers) ou du représentant légal (sociétés).

Ordre d'Impression :

- En cas de perte : Déclaration sur l'honneur + note au Chef du Département RUC.

Notes Importantes :

- Signatures originales obligatoires sur tous les formulaires.
- Aucune rature ou correction acceptée.

- Pour les activités d'import/export : Joindre une copie de l'inscription au registre du commerce.
- Délais : Respectez les 30 jours pour les mises à jour.

Révision #1

Créé 2025-05-16 21:09:18 UTC par Le Chef Cédric

Mis à jour 2025-05-16 21:09:38 UTC par Le Chef Cédric